



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016
19h15 - Dépenses en immobilisation pour les années 2017-2018-2019

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 12 décembre 2016 à compter de 19 h 15 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents M. Michel Picotte, maire, madame et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Sont absents : Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Claude Gingras, conseiller au poste # 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le mercredi 7 décembre 2016, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

1. Adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019
2. Période de questions
3. Clôture de la séance

Résolution numéro 16-12-321

1 Adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019

Considérant que, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, le Conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que, conformément à l'article 956 du *Code municipal*, un avis public a été publié le vingt-et-unième jour de novembre 2016 concernant l'adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019, à savoir :



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016

19h15 - Dépenses en immobilisation pour les années 2017-2018-2019

Revenus	2017	2018	2019
Subventions et autres	853 000 \$		
Affectation des activités de fonctionnement	199 624 \$	176 000 \$	160 000 \$
Affectation du fonds de roulement	25 000 \$		
Financement à long terme (tracteur)	27 525 \$		
TOTAL	1 105 149 \$	176 000 \$	160 000 \$

Dépenses	2017	2018	2019
Administration générale	1 000 \$	6 000 \$	
Sécurité civile	2 750 \$		
Transport	203 625 \$	170 000 \$	160 000 \$
Hygiène du milieu	872 774 \$		
Loisirs et culture	25 000 \$		
TOTAL	1 105 149 \$	176 000 \$	160 000 \$

Il est également **résolu** de publier dans le bulletin municipal le document explicatif portant sur le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 qui sera distribué à chaque adresse civique dans l'Angevoix de Monnoir vers le 16 décembre prochain ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-12-322

3 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière